

PRIX DE L'ABONNEMENT

EDITION QUOTIDIENNE

Un an	\$ 3.00
Six mois	1.50
Quatre mois	1.00
L'abonnement est strictement payable d'avance	
EDITION HERDOMADAIRE	
an, au comptant, d'avance	\$ 1.00

Le Soleil

ORGANE DU PARTI LIBERAL

TARIF DES ANNONCES

Première insertion (par ligne) à 1.00	
Autres insertions, si publiées avant 11 h.	0.50
Deuxième insertion	0.30
Troisième insertion	0.20
Quatrième insertion	0.15
Autres insertions, si publiées après 11 h.	0.10
Publicités, annonces, etc., ayant rapport à la vente d'immobilier, d'actions, de valeurs, etc., etc., etc.	0.50
Publicités, annonces, etc., ayant rapport à la vente d'immobilier, d'actions, de valeurs, etc., etc., etc.	0.50

LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DU QUEBEC

BUREAUX: 90-92 Côté La Montagne, Basse-Ville, Québec

LE SOLEIL

Edition du midi

QUEBEC, 29 JANVIER 1898

UN VERITABLE BOOM

On ne se fait pas d'idée de l'effet produit par la dépêche semi-officielle que "Le Soleil" publia dans son édition de jeudi, au sujet des communications nouvelles au pays de l'or.

Reproduite aussitôt par le télégraphe, elle faisait hier le thème des articles de tous les grands journaux des sept provinces.

Les dépêches nous apprennent entre autres que les journaux de Winnipeg et de l'extrême-ouest sont dans la jubilation.

L'effet a été le même sur toutes les compagnies incorporées pour l'exploitation de l'or.

Depuis 48 heures, les commandes de provisions, d'ustensiles de tous genres, traîneaux, raquettes, souliers, fourrures se multiplient par dépêches.

On rapporte que les maisons de gros de Victoria, de Vancouver, de Winnipeg sont épuisées. Toronto a reçu des commandes de provisions, hier, pour plus d'un quart de million. Et ces commandes gagnent de plus en plus l'Est, Montréal et Québec.

Les grands établissements Lalliberté et Renfrew sont à l'œuvre, pressés de remplir les ordres sans le moindre délai possible.

On porte à 150,000 le nombre de ceux qui profiteront du chemin d'hiver que le gouvernement aura fait ouvrir pour le 10 mars. Plus de la moitié seront des ouvriers engagés par les compagnies, et le reste des mineurs allant tenter fortune pour leur propre compte.

Ces compagnies étant composées surtout de capitalistes américains et anglais, on peut dire que ce sont des millions de capitaux étrangers qui vont entrer dans le pays d'ici à quelques mois, pour frais d'exploitation seulement.

Jamais le pays—ni peut-être aucun autre pays—n'aura été témoin d'un "boom" aussi colossal.

Le gouvernement de M. Laurier a décidément la main heureuse, on ne peut plus le dire.

Nous avons eu occasion de le dire bien des fois, en parlant du succès des transports frigorifiques, du service rapide, du service postal en hiver, des effets produits sur le commerce par ses remaniements du tarif, etc.

Tout est éclipsé par le projet hardi, extraordinaire qu'il vient de consommer.

Les richesses incomparables du Yukon excitaient la convoitise, non seulement des Canadiens, mais encore plus, il nous semble, celle des américains et des anglais.

Mais tout ce monde se demandait comment atteindre cette région si éloignée, comment franchir plus de 300 lieues de montagnes et surtout comment y transporter des provisions. Beaucoup se décourageaient à la nouvelle—arrivant de temps à autre—que de pauvres malheureux avaient succombé en route à la fatigue, à la misère et aux privations.

Le gouvernement vient d'ouvrir tout à coup, comme avec une baguette magique, la porte à cette partie la plus riche de son territoire. Qu'on y songe donc!

Dans six semaines d'ici, on pourra faire tout le trajet en traineaux. Il sera établi des camps, d'étapes en étapes, de sorte que les hardis voyageurs pourront s'y reposer et dîner comme dans nos

auberges de campagne.

Ce chemin sera maintenu en bon état jusqu'à l'ouverture de la navigation.

Et puis dès le mois de septembre prochain, on pourra se rendre en chemin de fer.

Dire que le gouvernement de M. Laurier a obtenu tout cela sans débours "un seul centin".

Il donnera seulement aux promoteurs, MM. Mann et Mackenzie, 25,000 acres de terre pour chaque mille de chemin de fer construit. Et ces 25,000 acres seront pris dans une région où le gouvernement en compte plus de 75 millions!

Il y a plus. Les promoteurs devront payer au gouvernement un droit sur tout l'or qu'ils pourront trouver sur les terrains qu'ils obtiennent comme subsides.

C'est-à-dire que le gouvernement percevra ainsi suffisamment de droits pour se rembourser du prix de ses terres, et qu'il se trouvera avoir ainsi fait exécuter toutes ces grandes entreprises, pour le si grand bien du pays, et sans qu'il en coûte un sou au pays, pas plus en terre qu'en argent.

Et pour être bien sûr de la fidèle exécution de ce marché, M. Laurier a exigé un dépôt d'un quart de million qui serait confisqué au bénéfice du pays si toutes les obligations n'étaient pas remplies.

Pour peu que cela se continue, M. Laurier aura plus fait—lors qu'il se présentera au peuple dans deux ans—pour le développement du pays, que tous ses prédécesseurs depuis 30 ans.

ETAIT-CE A PROPOS ?

Nous avons déjà dit quelques mots de l'état dans lequel était le service des bois et forêts, ou celui des gardes-forestiers, quand l'hon. M. Parent a pris la direction du département des terres.

Voici encore des faits propres à donner une idée des réformes qu'il y avait à faire.

Dans une certaine partie de la province, les rapports de deux agents constatent qu'il a été fait sur leur territoire, de 1893 à 1896 inclusivement, 2,998,000 bardeaux.

En compulsant les registres du bureau de douane, le surintendant des gardes-forestiers a constaté que, durant le même temps, il a été exporté de ce territoire 53,202,000 bardeaux. Le tableau suivant fait voir année par année les quantités données au département des Terres par les deux agents et les quantités relevées dans les livres du bureau de douane :

Années	Rapports des agents	Entrées à la douane
1893.....	1,636,000	3,812,000
1894.....	44,000	5,837,000
1895.....	993,000	1,803,000
1896.....	325,000	40,650,000
	2,998,000	53,102,000

Sur un total de 53,102,000, les gardes-forestiers ont donc omis 50,104,000, ou plus de 94 pour 100. Quelles pertes ces omissions représentent-elles pour le gouvernement ? La jolie somme de \$7,515,600. Le département des terres aurait dû percevoir au moins \$7,965,300; grâce à la négligence ou à la malhonnêteté des gardes-forestiers, il n'a été perçu que \$449,700.

L'hon. M. Parent n'a-t-il pas raison d'employer un surintendant pour ramener au devoir des officiers qui se rendent coupables de pareille négligence ou de pareilles fraudes ?

Mais ce n'est pas tout. Puis les mêmes quatre ans, les deux mêmes agents ont fait rapport qu'il a été coupé 130,786 traverses de chemin de fer ou "ties". Les entrées au bureau de douane constatent 987,046. Voici la comparaison entre les deux :

Années	Rapport des agents	Entrées à la douane
1893.....	34,241	292,977
1894.....	41,873	186,944
1895.....	40,204	249,038
1896.....	14,468	278,087
	130,786	987,046

Les gardes forestiers et les agents ont donc omis, par fraude ou par négligence, 856,260 sur un total de 987,046, c'est-à-dire qu'ils ont omis 87 pour 100 et rendu compte de 13 pour 100.

Quelles pertes représentent ces omissions ? \$17,125.20. Le droit de coupe sur les "ties" est de deux "cents" pièce. Les gardes forestiers ont

rendu compte de 130,786, ce qui fait \$2,615.72; il en a été fait 987,046, puisque cette quantité a été exportée, ce qui fait \$19,740.52, ou \$17,125.20 de plus qu'il n'a été perçu.

Dans ces deux agences seulement et sur seulement deux articles, le gouvernement a donc perdu en quatre ans \$24,640.80, c'est-à-dire \$7,515.60 sur le bardeau et \$17,125.20 sur les "ties".

En face d'un pareil état de choses, l'hon. M. Parent n'a-t-il pas raison, dix fois raison, de charger un officier spécial de surveiller le personnel de son administration qui, par sa négligence ou sa malhonnêteté, fait perdre des sommes aussi considérables à la couronne ?

Nous laissons aux hommes d'affaires le soin de répondre à cette question.

Que fera M. Chapleau ?

C'est à bon droit que le public se pose cette question en voyant s'apprêter à sortir de sa retraite cet homme qui a joué un rôle si considérable dans sa province.

Il s'est fait bien des conjectures. Sir Charles Tupper est venu cependant éclaircir la situation sur ce point d'une façon quelque peu abrupte et brutale.

Il s'est fait interroger par un représentant de la "Gazette" pour avoir l'occasion de s'exprimer sur le compte de M. Chapleau.

Le chef conservateur a déclaré qu'il avait été surpris de voir que M. Chapleau n'avait pas déposé les extraits de sa lettre à M. Tarte que les journaux avaient publiés. Si cette lettre était authentique, ajouta sir Charles, "ce serait assez pour le marquer (sir Adolphe) comme le plus déshonoré et le plus indigne d'occuper aucune position dans la vie publique."

Ce langage ne laisse plus de doute : la rupture est complète entre sir Charles et sir Adolphe, entre M. Chapleau et le parti conservateur.

Sir Charles Tupper n'eût pas, en effet, pris cette attitude sans avoir consulté au préalable ses principaux lieutenants, dans la province de Québec. C'est évidemment le résultat de la conférence de l'autre jour à Montréal, où l'on a vu défilé vers les salons de sir Charles au Windsor, M. Casgrain, M. Bergeron, M. Beaubien et M. Monck.

C'est là un événement important. Si, en effet, M. Chapleau n'a pas toute sa vigueur d'autrefois, ses amis, dans les rangs conservateurs, lui restent fidèles. Et ils sont nombreux et puissants.

Cette déclaration de guerre à M. Chapleau aura l'effet de scinder le parti conservateur dans notre province, déjà pourtant si affaibli par ses deux défaits mémorables du 23 juin et du 11 mai.

Dans la lutte que M. Laurier sera appelé à faire dans deux ans, pour obtenir un renouvellement de mandat, il pourra compter encore une fois sur la province de Québec.

Cela devient de plus en plus évident chaque jour.

Echos de la Capitale

COMMENT S'Y PRENDRE

Pour obtenir le droit de miner AU KLONDYKE

SIR CHARLES TUPPER OBTIENT POUR SA COMPAGNIE

Du gouvernement de la Colombie

DES PRIVILEGES EXCLUSIFS

Il introduira dans la région de l'or 50,000 gallons de whisky

(Du correspondant du Soleil)

Le département de l'Intérieur reçoit un certain nombre d'applications pour licences de mineurs de la part de gens qui ne comprennent pas que ces applications doivent être faites personnellement, non au département de l'Intérieur, mais au collecteur des douanes à Montréal, Toronto, Vancouver, et après de certains agents des terres du Dominion et autres. Le droit de la licence est de \$10, sans quoi on ne peut prendre connaissance de la demande.

Il a été décidé que tous ceux qui désirent entrer dans l'industrie des mines du Yukon devront d'abord prendre cette licence. Ceux qui feront application pour en obtenir auront jusqu'au milieu du mois prochain pour déposer leur argent.

L'exécution n'interviendra pas dans la cause de James Allison condamné à être pendu le 4 février pour le meurtre de Mme Orr.



Simplicité
C'est tout simplement un extrait pur de bœuf que l'extrait de la compagnie Liebig. Hautement concentré. Pas d'adulteration. Assurez-vous d'avoir le vrai avec la signature bleue et évitez les désappointements avec des articles inférieurs et d'imitations.
Livre de cuisine montrant plusieurs manières délicieuses de l'employer, envoyé gratis aux ménages. Adressez Liebig Co P. O. Box 2714, New York.
Liebig Company's
Extract of Beef

Cadeaux! Cadeaux!

AMUSANTS! PRECIEUX! JOLI!
Nouveautés en argent sterling
Porte-monnaies, Bourses et Articles en cuir
Boîtes à toilette et Assortiment en Celluloïde
Statuettes, Boîtes à poudre, Bonbonnières et Vaporisateurs
Verres de Bohême et Biscuits
Contellerie de table et de fantaisie Butler
Jeu de salon en grande variété
Articles de Sport, Patins, Raquettes
Hockeys, Traîneaux, etc., etc.

V. & B. Sporting Goods Store

51—Rue de la Fabrique—51
TELEPHONE 190 - - - P. O. BOITE 1059

Argent à prêter

par grosses ou petites sommes, à la ville et à la campagne, sur hypothèque, à d'autres garanties. Facilités spéciales pour les fabricants et les corporations municipales.
C. E. TASCHEREAU
notaire
119 Rue St Pierre
Téléphone 407
Hôtel Ian

G. F. GIBSON

AVOCAT
EATISE DE LA BANQUE
56 Rue St Pierre, Québec
Envoi en

HUOT & LARUE

NOTAIRES
Philippe Huot, Félix A. Larue
Agents des Biens des Jésuites
No 2 Rue St-André, Haute-Ville
Québec
Argent à prêter, Réglement et Administration de successions, Achat, Vente et administration de propriétés immobilières.
Prêt aux fabricants, municipalités, etc.

MERCIER & MERCIER

125 - RUE SAINT-PIERRE - 125
Argent à prêter sur hypothèque et sur billets promissaires à la ville et à la campagne.
Le Liniment Minard guérit les brûlures, etc.

Don Excellence a signé aujourd'hui l'ordre en conseil permettant à la loi de suivre son cours.

Aujourd'hui est le dernier jour pour déposer les factums pour le terme de février à la Cour Suprême, et lundi le 31 courant sera le dernier jour pour les inscriptions.

Depuis des semaines des tireurs de file ont essayé ici, à obtenir des permis pour le transport du whisky dans le Yukon. On dit que sir Charles Tupper a dépassé tous ses compères et a obtenu pour La Klondyke Mining, Trading and Transportation Co., un permis du gouvernement de la Colombie pour 50,000 gallons.

Le gouvernement autoriserait de nouvelles recherches géologiques dans le Yukon durant la prochaine saison. Les cartes actuelles sont vieilles de dix ans, et l'émision en est épuisée.

Les manufacturiers de bicyclettes au Canada demandent une augmentation de droits sur les bicyclettes américaines. Ils demandent un droit spécifique de \$9, pourvu que cela ne soit pas moindre que 25 pour cent de la valeur. Le droit actuel est de 30 pour cent, mais les manufacturiers canadiens disent que cela n'est pas suffisant pour protéger l'industrie canadienne.

Le département de l'Intérieur a été averti que M. William Weeks, de Cleveland, Ang., l'un des délégués qui ont visité le Nord-Ouest il y a quelques années, et qui a envoyé plusieurs jeunes immigrants, s'attend à en envoyer 50 à 60 le printemps prochain. Le premier contingent arrivera au mois d'avril.

La compagnie du Lieutenant-Dominville et celle de sir Chat Tupper ont réussi à obtenir des limites à bois dans le Yukon.

Ce n'est plus un secret que M. Laurier a mis à la disposition de son ami, M. L. O. David, le poste de plus en plus important de lieutenant-gouverneur du Nord-Ouest.

M. David a dû refuser pour des raisons personnelles. L'offre et le refus font honneur aux deux.

Toujours foule

Les journaux sont remplis d'annonces, mais nous constatons que le magasin chez J. A. Cantin, rue St-Jean, rapporte le plus grand succès d'une vente à réclamer. Il y a toujours foule dans tous les départements. Voir l'annonce, 28 et 29.

Savon de Castille Blanc

Importation directe de Marseille

Les plus bas prix encore offerts
La plus belle qualité

J.E. Livernois

POUR VOS COMMANDES

En Bonbons, Chocolats, Biscuits, Cigares, Cigarettes, Etc, Etc,

ET POUR LES.....

Autres Articles concernant cette Branche de commerce
Adressez-vous toujours chez

A. B. DUPUIS

190 Rue St Paul
2700 1300

Forgerons et Charrons

Fer en barre, Feuillard et acier, Clous et fers à cheval

Râpes et limes, Soufflets et enclumes, Forets (drills) étaux, filières, etc.

Raies, jantes et moyeux, Ressorts et soufflets de voiture, Couleurs, huiles, vernis, etc

Nos prix et qualités et nos termes de crédit défient toute concurrence

Compagnie Chinic

Pied Cote de la Montagne, Québec.
LA PHARMACIE ROY

Est situé sur la rue ST JEAN à l'angle de la rue ST STANISLAS, QUEBEC.
C'est notre règle invariable de n'employer pour la préparation de nos médicaments que des "produits absolument supérieurs" que nous importons directement des pays de production.

Des médecins les Médicaments, ainsi que le public sont priés de nous confier la préparation de leurs ordonnances, recettes de familles, etc.
Les ordonnances que nous recevons par la maille tous les jours sont considérables; mais nous sommes préparés à en recevoir encore plus. C'est pourquoi nous les accueillons.

Nous donnons des timbres de commerce

Le "ROYAL" est sans égal pour guérir le mal de dents, 15c la bouteille

DEMANDEZ LE Sirop du Dr Hill

POUR LE RHUME, LA GRIPPE, ETC.
En vente partout 10 et 20c la bouteille

Le Temps des RHUMES!

Le temps des rhumes n'est pas encore passé. Nous prions toutes les personnes qui auront l'occasion de lire cette annonce et qui souffriront d'un rhume, d'un mal de gorge ou de se hâter de faire usage du fameux SIROP D'EPINETTE SAVAGE. Cette préparation a fait ses preuves et des milliers de personnes attestent son efficacité.

DEPOT GENERAL A LA Pharmacie - - - - - W. BRUNET & CIE
139 et 141 Rue ST JOSEPH, ST ROCH.

OPERATIONS FINANCIÈRES DE 1893 A 1897.

J'aurais pu, en parcourant ce discours de 1892 (démontre bien d'autres exagérations, mais je crois avoir suffisamment établi la fausseté du bilan qui nous a été soumis en 1892 par cet honorable monsieur. Il ne faut pas oublier que, malgré ces dénégations antérieures appuyées sur des données officielles démontrant le chiffre erroné de l'augmentation du capital, les actionnaires ont continué à verser, et continueront à verser, en continuant sans cesse à se laisser tromper, au lieu d'être mis en garde, par les déclarations publiques faites par le conseil d'administration, pour soutenir publiquement leurs prétentions fallacieuses; c'est ce qui m'a déterminé à préciser de nouveau le montant réel de

(Suite à la quatrième page)

17déc -2 ma-sam

mentales de feu Abraham Hamel et de
e ue Dame Marie Cécile Roy.
Québec, 26 Janyier 1898. Jao

Moncton, N. B., 30 sept. 1896.
D. POTTINGER,
Géomètre

(Suite de la troisième page)

se montrer indignes du rôle d'hommes d'état et comprimer l'élan vers la prospérité qui s'est manifestée avec énergie jusqu'aux extrémités de la province. Le parti conservateur, chargé de nos destinées, n'a pas commis cette faute capitale. Il a été à la hauteur de sa position, de sa responsabilité, de sa mission. La province voulait progresser; il l'a secondée avec ardeur, mais avec prévoyance, avec discernement, dans son travail, dans ses constants et patriotiques efforts. Les gouvernements conservateurs, comme la province elle-même, ont compris qu'il nous fallait lutter d'énergie avec les autres membres de l'Union, pour ne pas rétrograder, et perdre graduellement la position influente et avancée que nous occupions, et rester stationnaires pendant que les autres auraient marché rapidement. C'est été se vouer à une ruine fatale, dans un avenir prochain. Et rester inactifs par crainte de responsabilité financière, lorsque partout autour de nous, le travail et le capital, pris dans une même œuvre de progrès, eussent accompli des prodiges, c'est été donner raison de nous accuser de ne rien faire pour contribuer au développement du pays dans lequel nous jouissons des plus grandes, des plus belles et des plus chères libertés.

On voit par cette citation quelles étaient les idées des conservateurs à une époque où les déficits annuels entre les recettes et les dépenses étaient à un état normal, alors, dépenser largement et généreusement, était de bonne politique, endettait la province n'était rien à leurs yeux, du moment qu'ils avaient la disposition des deniers publics. Mais ces hommes qui étaient si généreux sur les banquettes ministérielles, une fois dans les froides régions de l'opposition, la même politique qu'ils préconisaient avec tant d'ardeur n'est plus de mise; ils condamnent avec véhémence ce qu'ils trouvaient admirable la veille; ces honorables messieurs revenus de nouveau au pouvoir sous les dehors d'une vertu d'emprunt, dont ils se servent pour faire oublier leurs turpitudes passées, préconisent, en apparence, une politique d'économie et de retranchements pour mieux se lancer en temps opportun dans une voie de largesses et d'extravagance.

L'honorable ex-Trésorier, dans son discours d'hier disait, « je cite ses propres paroles afin que la Chambre s'assure bien le véritable sens de sa critique sur l'exposé budgétaire de l'hon. Premier Ministre. » Le Trésorier, dit-il, a commencé par une comparaison de l'état financier de la province, au 30 juin 1897, concluant que le résultat des cinq dernières années d'administration conservatrice était une augmentation de \$3,869,976.10.

L'ex-Trésorier ne contredit pas l'exactitude de ces chiffres, mais au lieu de limiter sa critique aux opérations financières du gouvernement dont il faisait partie, il s'efforce de détourner l'attention de la Chambre de la vraie question en la reportant au régime du gouvernement Mercier, dans l'espoir d'en tirer une conclusion favorable, et, dans ce but, il se sert de chiffres erronés, au moyen desquels il établit, à sa manière, que l'état du passif sous ce régime est trois fois plus considérable que celui qui vient d'établir l'hon. Premier Ministre. Je continue à citer ses paroles: « S'il veut, dit-il, faire une comparaison juste entre les cinq années du régime conservateur et les cinq années du régime libéral, je lui conseilerais de remonter un peu plus loin. Au 31 de janvier 1887 l'exécédent du passif sur l'actif était de \$11,389,167.00, d'après l'état soumis à la législature par l'hon. M. Sheehy dans son discours prononcé le 12 avril 1887. Le 30 de juin 1892, d'après les déclarations faites par le Trésorier, hier, l'exécédent du passif sur l'actif était \$23,641,346.00. C'est une augmentation de \$12,252,179.00, soit plus de trois fois le montant que le Trésorier met à la responsabilité du parti conservateur. »

D'abord, l'hon. Trésorier n'a pas admis le chiffre de \$23,641,346.00, mais celui de \$21,622,577.06, déduction faite de \$2,018,769.22 de subsides périmés, afin d'établir la parité avec la dette nette du 30 juin 1897, duquel ces subventions sont déduites. L'augmentation n'est donc pas de \$12,252,179.00, mais de \$10,233,410.00. Tout ce que le Trésorier a voulu établir c'est que d'après le montant du passif à cette date, tel que préparé par les conservateurs eux-mêmes, et celui du 30 juin 1897 était de 3,869,981.10 sans s'occuper de l'exactitude du chiffre dont on voulait faire porter la responsabilité au gouvernement Mercier, mais bien d'établir l'augmentation de la dette sous le régime conservateur. Mais puisque l'honorable ex-Trésorier semble vouloir insinuer que le Trésorier a voulu reconnaître comme exact le total de ce passif comme étant tout attribuable au régime libéral, je suis obligé de le démentir sous ce rapport.

L'exécédent du passif sur l'actif, d'après l'exposé budgétaire du 30 juin 1892, préparé par l'administration conservatrice, est de \$2,252,179.00. Après déduction faite des subventions périmées ce chiffre se réduit à la somme de \$10,233,410.00.

L'honorable ex-Trésorier, pour établir sa comparaison, se sert de l'année 1892 dont il sait fort bien que nous ne sommes pas responsables, puisque nous n'avons administré les affaires que pendant deux mois, et que les 10 autres mois ont été sous le contrôle du Lieutenant-gouverneur et de ses amis. Ceux-ci, préoccupés par les élections, ont négligé la perception des recettes et ont dépensé avec extravagance afin de se rendre favorable l'opinion publique. Si l'ex-Trésorier avait voulu être juste envers le gouvernement Mercier, il eût choisi pour point de comparaison l'année 1891, qui est la dernière que nous avons réellement contrôlée. Alors il aurait pu établir que l'augmentation du passif sous le régime libéral était, au 30 juin 1891, de \$6,879,985.01, tel que l'indique l'état suivant :

ETAT indiquant l'exécédent du passif sur l'actif, au 30 juin 1891, comparé à celui du 31 janvier 1887, et quelle est la proportion de l'augmentation dont le gouvernement Mercier est réellement responsable.

L'exécédent du passif sur l'actif au 30 juin 1891 était de..... \$ 22,442,324.04
Pour établir l'exécédent du passif au 30 juin 1891, avec celui du 31 janvier 1887, il faut déduire celui qui figurait à cette date et qui était de..... 11,389,167.11

Telle est l'augmentation du passif au 30 juin 1891 sur celui du 31 janvier 1887..... 11,053,156.93

Ces chiffres sont basés sur les documents officiels et indiquent clairement l'augmentation de la dette consolidée et de la dette flottante à cette date, comparée à celle du 31 janvier 1887. D'ailleurs, ces données sont d'accord avec celles du gouvernement actuel y voir des renseignements sur le budget du 30 mai 1892.

Pour établir quel est le montant dont le gouvernement Mercier est responsable, il faut tenir compte de ce qui a été payé en vertu de contrats et d'obligations dont nos prédécesseurs doivent porter la responsabilité de la dette flottante qui existait au 31 janvier 1887, et des dettes contestées, le gouvernement Mercier a été obligé de payer sur ces dettes et ces obligations une somme de..... 1,142,829.65

Tel était à cette date le montant du passif dont le gouvernement Mercier était responsable..... 9,910,327.28

Mais de ce montant, il faut déduire les subventions aux chemins de fer, qui sont devenues périmées ou caduques depuis, et que le gouvernement actuel n'a pas à payer, soit..... 1,996,520.13

Dans ce montant du passif qui comprise une somme destinée à des travaux publics, abandonnés par le gouvernement actuel, le gouvernement actuel a fait revivre par une loi, à la session de 1894, des subventions qui figuraient au passif du 30 juin 1891, et qui, sans son intervention n'étaient pas exigibles suivant les termes de la loi au sujet des subventions périmées. Montant qu'on n'aurait pas eu à payer, sans son intervention..... 509,850.49

Tel est donc, déduction faite des subventions périmées et des travaux abandonnés, le montant dont le gouvernement Mercier est responsable..... 8,303,842.27

Tel est donc, déduction faite des subventions périmées et des travaux abandonnés, le montant dont le gouvernement Mercier est responsable..... 6,879,985.01

Cette augmentation de \$11,053,156.93 du passif au 30 juin 1891, comparé à celui du 31 janvier 1887, se décomposait comme suit :

Emprunts temporaires.....	2,223,333.33
Fonds en fidéjussimus.....	292,252.47
Dépôts de garantie.....	1,973,108.37
Mandats non payés.....	253,602.63
Subventions autorisées, mais non encore gagnées, en terres et en argent.....	6,377,891.89
Balance due sur le Q. M. O. & O.....	69,680.12
Dépenses spéciales autorisées, mais non encore encourues.....	828,555.00
Perte sur le dépôt à la Banque d'Echange.....	27,000.00
Total.....	11,998,424.01

A déduire :

Argent en caisse au 30 juin 1891.....	471,852.59
Actif.....	473,700.71
Déductions comprenant :	
Subventions périmées.....	1,996,520.13
Montant payé sur obligations antérieures à 1897.....	1,142,829.65
Subventions accordées en 1894.....	509,850.49
Travaux abandonnés.....	523,971.65
Total.....	5,118,725.22
\$ 6,879,698.79	

Mais l'honorable monsieur a préféré inclure une année dont le régime Mercier n'était pas responsable parce qu'elle lui était favorable pour la fin qu'il avait en vue. Comme on le sait, l'administration conservatrice avait exagéré, au maximum, les obligations du régime libéral, et réduit les recettes au minimum.

Au 30 juin 1892, déduction faite des \$2,018,769.22, l'exécédent du passif sur l'actif était de..... \$ 21,622,577.06

Dans cet excédent du passif se trouvent les sommes suivantes dont nous ne sommes pas responsables, et qui doivent être déduites, et ainsi sur la dette flottante qui existait au 31 janvier 1887, et sur les dettes contestées que le gouvernement Mercier a été obligé de payer sur ces dettes, une somme de..... \$ 1,142,829.65

Car ce n'est pas avec le produit de l'emprunt de 1888 que l'on pouvait payer une dette et les obligations de nos prédécesseurs s'élevaient à au-delà de \$4,500,000. Le montant des subventions périmées eût été plus considérable, sans l'action du gouvernement conservateur qui en a fait revivre comme suit :

En 1895.....	509,850.00
En 1896, environ.....	210,000.00

Pour avoir ajouté au passif du 17 décembre 1891, le déficit du 17 décembre au 30 juin 1892, entièrement dû au régime conservateur..... 496,722.67

Baïance des réclamations contre le Q. M. O. & O., obligations antérieures..... \$ 800.00

Pour avoir ajouté au passif, le 17 décembre 1891, une somme de \$453,500 pour les travaux du Palais de Justice à Montréal, ce qui avec la somme de \$100,000 qui était déjà inscrite au budget, forme un total de \$553,500, et dont \$15,252.57, seule dépense autorisée par nous, avant le 21 décembre 1891 (Voir rapport du commissaire des Travaux Publics de 1894, page 137) et la réclamation Berger, soit : \$117,000, chiffres ronds, le surplus ayant été dépensé sur le contrat fait par le gouvernement actuel avec MM. St Louis, Cousineau et autres..... 331,248.00

Déduction faite de ces différents items s'élevant à..... \$ 2,770,650.32

L'exécédent du passif se trouve réduit à..... \$18,851,926.74

Tel est le véritable chiffre de l'exécédent du passif sur l'actif, au 30 juin 1892, attribuable au régime libéral.

Maintenant si l'on déduit de cette somme l'exécédent du passif au 31 de janvier 1887, soit : \$11,389,167.00 de l'exécédent du passif au 30 de juin 1892 de \$18,851,926.74, la balance est de \$7,462,759.74, qui est le total de l'exécédent du passif attribuable au régime libéral, et non pas \$12,252,179, comme le prétend l'honorable ex-Trésorier. C'est, d'ailleurs, ce qu'il devait savoir fort bien, car j'avais déjà, dans mon discours de l'année dernière, et dans d'autres circonstances, démontré la fausseté de l'état du passif du 30 juin 1892.

Si l'on compare maintenant l'exécédent du passif sur l'actif au 30 juin 1897 avec celui du 30 de juin 1892, tel qu'il devait être porté sur le compte du régime libéral, on arrive au résultat suivant :

L'exécédent du passif sur l'actif au 30 juin 1897.....	\$25,491,658.16
L'exécédent au 30 juin 1892, tel que corrigé, est de.....	18,851,926.74

La différence est de..... 6,639,731.42

Somme entièrement attribuable au régime conservateur, et dont les détails sont comme suit :

Montant dépensé sur obligations découlant de la dette flottante contractée avant le 31 janvier 1887.....	1,142,829.65
Obligations du régime conservateur du 17 Dec 1891 au 30 juin 1897.....	1,627,820.67
Augmentation de la dette telle qu'établie par l'hon. Trésorier du 30 juin 1892 au 30 juin 1897.....	3,869,081.10

Déduction faite de..... 6,639,731.42

31 janvier 1887..... 1,142,829.65

La balance est de..... 5,496,901.57

qui est le montant de l'augmentation de la dette du 17 Dec. 1891 au 30 juin 1897 pour laquelle nos prédécesseurs sont responsables, à part cela il a été dépensé le produit des nouvelles taxes, qui ajouté à cette somme..... 2,261,452.55

forme un total..... 7,658,354.12

L'on voit par cet état que nos prédécesseurs n'ont pas raison de se vanter de leur économie, comparée à celle du régime libéral, car les chiffres indiquent assez clairement qu'il a été le résultat des opérations du régime conservateur, sans que j'aie besoin de faire de nouveaux commentaires à ce sujet.

Au sujet du mérite que donne l'ex-Trésorier au régime conservateur pour la préemption des subsides aux chemins de fer, il n'est pas tout à fait véridique, car le régime libéral avait aussi prévu à cette éventualité. Pour atténuer l'effet de l'ineptie de ses opérations financières, il présente un tableau dont le but est de discréditer les opérations de ses adversaires et de jeter un voile sur sa politique d'extravagance, sans se préoccuper qu'en agissant ainsi il trompe la Chambre sur la véritable situation financière au 30 juin 1897.

On n'a pas lieu d'être étonné de cette manière de procéder, de la part de nos prédécesseurs, car leur tactique depuis 1892 à 1897, a été de discréditer par tous les moyens possibles l'administration libérale, afin de conserver un prestige qu'ils ne méritent certainement pas.

Toutes ces vantardises au sujet des montants payés par eux sur les obligations du régime libéral, n'ont aucune valeur, vu qu'une partie de ces obligations a été payée par le régime libéral en 1891, et l'autre partie par eux, à même l'emprunt de dix millions, opération qui ne présentait aucune difficulté, puisque ce qu'ils ont payé était au moyen d'un emprunt autorisé, et non avec des économies.

L'honorable ex-Trésorier prétend, dans son discours, que l'emprunt de dix millions était pour payer les dettes contractées sous l'administration libérale. Or, si l'on prend les chiffres des obligations de ce régime, qui est de \$7,452,759.74, on se basant même sur l'année 1892, dont on ne peut nous

(Suite à la cinquième page)

Chambre de Commerce de Québec

La Chambre de Commerce de Québec donne par le présent avis aux personnes qui, d'après sa constitution, ne sont pas éligibles comme membres de la Chambre, que sa salle de lecture, au No 39 rue Saint Paul, leur est maintenant ouverte, et qu'elles peuvent se prévaloir du privilège de la lire pendant les heures de 8 h. 30 à 11 h. jusqu'à 6 heures p. m. Elles y trouveront de quarante à cinquante journaux et revues du Canada, des Etats-Unis, d'Angleterre, de France, et de l'Amérique M. dionale. Les honoraires sont de cinq dollars par an pour les personnes comptant au trésorier de la Chambre, M. James Brodie, 113 rue de Montigny, l'année de la Chambre expire le 20 novembre. N. LEVASSEUR, Secrétaire

Chambre de Commerce de Québec

La Chambre de Commerce de Québec donne par le présent avis que le deuxième et troisième étage de l'immeuble No 2 rue Saint Paul, dont elle occupe maintenant le rez-de-chaussée, sont à louer pour un ou plusieurs bureaux d'affaires ou pour d'autres fins. Le poste se recommande tout particulièrement aux gens de professions et d'affaires, situés qu'il est au centre des affaires de gros, et à proximité des banques, de la douane, des bureaux de chemins de fer et de bureaux à vapeur et du tramway électrique. On peut visiter la maison tous les jours de dix heures à midi, jusqu'à 5 heures p. m. On voudra bien s'adresser aussitôt que possible par écrit au secrétaire de la chambre. N. LEVASSEUR, Secrétaire

AVIS

Nous désirons appeler l'attention de nos clients de Québec sur le fait que nous sommes en position de leur offrir leurs tuniques, robes, chemises, etc., à des prix très bas. Nous pouvons retourner les articles dans les deux jours après les avoir reçus.

Les habits faits, soit de dames ou messieurs, parties, pantalons et le reste, peuvent être nettoyés et teints si bien qu'ils ressembleront à leur original. Nous faisons une grande variété de tissus fins et de bon tissu et de bon tissu. Notre établissement est le seul à Québec qui puisse exécuter cet ouvrage. Réductions en dentelle, tulle et tulle en n'importe quelle couleur que vous désirez. Ouvrez vos tiroirs à l'algèbre, broderie et la resse nettoyez et travaillez avec soin. Les nappes sont nettoyées de telle sorte qu'elles redevennent comme neuves. Lavage de toutes sortes fait de première classe.

A. S. PFEIFFER & CO

4 et 6 rue McManon.

Téléphone 21.

AVIS

Jusqu'à nouvel ordre, à toute personne qui viendra faire taller ou confectionner des vêtements de dames ou messieurs, le dimanche 30 p. m. de réfection et cela dans le but de faire connaître le système. Patience comme étant le plus parfait existant pour la coupe des vêtements des deux sexes. Je ne crains pas d'être contredit par ce qui en soit. Rendez-vous à No. 236, rue St Joseph, 2me étage.

E. ROUMILHAC

ELEPHONE 216. GROS et DETAIL

Marchandises d'automne reçues par les derniers steamers venant directement des pays de production. Vins, liqueurs, conserves alimentaires. Vins de Bordeaux à \$2 la douz. et au-dessus. Vins de Bourgogne à \$3.50 la douz. et au-dessus. Notre embouteillage, (bouteilles remplies) aussi vins de la même provenance importés en caisses. Champagnes, vins de Bourgogne, mousses blancs et rouges, sherrys, Oporto, Cognacs, Eau-de-Vie de Marc de Bourgogne, Genièvre, Scotch Whiskies, Irish Whiskies, etc. Petit prix, haricots verts, champignons, pâtes de foin gras, lentilles, etc. Protégés de Grapier à 25 la lb. Roquette, etc.—Sous le drapeau Canadien pour l'huile d'olive A. Bosc & Co, Bordeaux. Toutes ces marchandises garanties de première qualité et vendues à grande réduction.

E. ROUMILHAC

57,59 RUE ST JEAN

Entrepôt : 187 rue Saint Paul

13 nov 2m

Almanach Hachette

POUR 1898

Petit almanach populaire de la vie pratique. Edition simple; brochures 68 pages, 16 cartes et plans et 152 figures, prix 50c franco par poste 55c.

Aussi calendrier d'effeuiller, des Enfants de Marie, prix 25c franco par poste 27c.

PRUNEAU & KIROUAC

46, rue de la Fabrique

116, rue St-Joseph

116, rue St-Joseph

116, rue St-Joseph

116, rue St-Joseph

116, rue St-Joseph

116, rue St-Joseph

116, rue St-Joseph

116, rue St-Joseph

116, rue St-Joseph

116, rue St-Joseph

116, rue St-Joseph

116, rue St-Joseph

116, rue St-Joseph

116, rue St-Joseph

116, rue St-Joseph

116, rue St-Joseph

116, rue St-Joseph

116, rue St-Joseph

116, rue St-Joseph

116, rue St-Joseph

116, rue St-Joseph

116, rue St-Joseph

116, rue St-Joseph

116, rue St-Joseph

116, rue St-Joseph

116, rue St-Joseph

CALENDRIERS pour 1898

De "The E. B. EDDY Co"

Ne seront point émis avant le mois de mars prochain. Nous avons été trop occupés pour trouver le temps de préparer un brillant et attrayant calendrier pour nos amis.

Si vous en désirez une copie en mars, envoyez votre demande par carte-poste des maintenant à

The E. B. Eddy Co
(LIMITED)
HULL, QUEBEC

MORT du rasoir. Le merveilleux épilatoire L'ORIENT du Dr Dym qui vient d'être importé en Canada, fauche la barbe la plus dure sans rougeur. A la troisième fois elle disparaît pour toujours. Les personnes velues ont là un moyen unique de délivrance. Analyse, Laboratoire, Municipal : 10—

Pas d'arsenic. 20—N'a pas sur la peau. Envoyez franc, à la Cie Chimique Siège à Paris, boîte postale en gros et en détail net à Cie rue St Joseph et les pharmacies de Québec. Testations : Messieurs, vous félicitez pour le suc tant servi de votre épila la après avoir essayé diffé d'action caustique contre \$2.00 sur la Franco-Orientale, le 35 Québec, chez MM. W. Bruns dans les principales Pharmacies d'at- Permettez-moi de vous en obtenir, m'étoire l'orient, ce- rents produits se- milaires sans résultat et je suis heureuse de vous dire qu'il m'a donné la plus entière satisfaction. Je le recommande au public, principalement aux dames, car il est merveilleux. Je ne puis vous prouver ma reco naissance qu'en vous en demandant de m'envoyer un autre flacon pour une de mes amies.—Bien à vous, Mlle P. NADEAU, Québec.

COMPAREZ NOS PRIX

Un véritable massacre

LUNDI MATIN LE 24 COURANT nous commencerons une grande vente à réduction, elle vous est annoncée sans cesse, mais nous aimons à informer nos pratiques et le public en général que pour le bon marché nous tenons toujours le devant. Voyez la liste de nos prix et faites en la comparaison.

Cotonnade, coton jaune 25c.
Coton à tisser valeur extra 45c.
Coton à tisser valeur 10c pour 75c.
Coton carreaux valeur 80c pour 50c.
Shirting 1 verge de large 50c.
Flanelles très belles nuances 35c.
Coutil valeur 12c pour 75c.
Toile à rouler 80c pour 50c.
Couvertures en flanelle blanche, grise 30c

pour la moitié du prix.
Voyez aussi nos robes à 25c la paire.
Voyez aussi nos chemises à 25c pour 12c.
Voyez aussi nos chemises noires 75c pour 40c.
Voyez aussi nos robes velours tout laine \$2.00 pour \$1.10.
Voyez aussi nos robes à la mode 135c pour 25c.
Voyez aussi nos tapis à la mode 50c pour 25c.
Voyez aussi nos pèlerins à 25c pour 18c.
Nous arrêtons l'énumération de nos prix faute d'espace, mais cette réduction s'applique également à chaque département.

Notre système de cadeaux sera en vigueur plus que jamais et nous donnerons également les timbres de commerce.

Aux Quatre Saisons

205 RUE ST JOSEPH

VENTE à BON MARCHE

A commencer aujourd'hui, nous donnerons les escomptes suivants sur les marchandises mentionnées plus bas et reconnues comme étant de première classe :

15 p. c. sur robes, shirting blancs, cotons à tricoter et coton pour draps de lit, Toiles pour draps de lit, toiles damassées pour tables, serviettes et couvre-pieds, Bandes de toutes sortes, étoffes à robes noires et de couleurs unies, bas de vêtements de dessous pour dames et messieurs, manchons, gilets, Tapis, Pèlerins, Rideaux, couvertures, etc.—20 p. c. sur robes, robes, dentelles, broderies, garnitures, satens, indiennes, tweeds, draps, habillements pour messieurs et jeunes garçons, marchandises de toilette pour messieurs.—25 p. c. sur étoffes à robes fantaisie, manteaux d'été, robes de matin, robes pour prendre le thé, robes pour enfants, imperméables pour dames.—40 p. c. sur chapeaux garnis, chapeaux de feutre, plumeaux, ornements, coiffes. Ces réductions sont véritables, nos prix étant marqués en chiffres, et pour argent comptant seulement.

GLOVER FRY & CIE

\$2.75 SEULEMENT

Allez chez Michael Kerwin, 129 rue St Jean, où vous pouvez avoir votre photographie agrandie et donnée avec un cadre élégant pour \$2.75 en montant.

MICHAEL KERWIN, 129 rue St Jean.

27 jan 1m

SILLERY NU SERIES

CHEMIN ST LOUIS

Ont toujours en mains les plus belles plantes, les plus belles palmes, verdure, etc. Aussi bouquets et dessins floraux.

—jno E. CASTE L., jardinier.

Téléphone : 235

EXPOSITION DE 1900

Si vous voulez économiser et vous assurer le voyage, les frais d'hôtel et d'entrée à l'Exposition Universelle de Paris, en 1900, adressez-vous à

The Franco American Tourist Co.

261 W. 25th st., New-York.

Verseront mensuels ou trimestriels.

A Montréal : T. Delattre, 29 rue Saint-Jacques.

A Richmond : J. D. Thompson, P. O. Box 52.

Agent à Québec

H. Légaré Boite Postale 19 St Roch.

Toujours foule chez

J. A. CANTIN

Rue Saint-Jean

Des Jobs dans tous les Départements

"SCOTCH WHISKY"

...DISTILLERS...
(VIBOX DE DOUZE ANS)
Liqueur spéciale
LE MEILLEUR SUR LE MARCHÉ
SHREDDED WHISKY BISCUITS
SARATOGA POTATOE CHIP
ANANAS.

LAITUE, Etc., Etc.
Noix du Brésil,
Chataignes françaises

Nouvelle consignment
D'EAU DE POLAND
(en bon goût)

A. GRENIER
94-96 RUE ST JEAN

A l'encoignure de la Rue Saint
Stanislas
TELEPHONE 241.

4505 Jan



ACQUISUS...
C'est le bon plan de "Baby's Own Toys,"
pour l'usage des enfants.
Kali est une qualité uniforme et soutenue que
les médecins Canadiens les plus distingués re-
commandent aux jeunes enfants pour leurs
maladies.
C'est un médicament qui agit sur les
organes pour la guérison de l'en-
fance.

THE ALBERT TOILET SOAP CO., Ltd., Montréal
Tous les agents de toilette "Albert" sont
recommandés pour leur pureté.

PARFUMERIE !!!

Assortiment complet
de Parfums des
meilleures marques

(Pas de camelote
allemande ni de
fausses marques)

— AUSSI —

Grand choix de
Vaporisateurs et
d'articles d'Ébène de
fabrication française

Nos prix sont, comme toujours,
plus bas.

PHARMACIE DE

'LA CROIX ROUGE'

Coin des rues St Jean et Palais
HAUTE VILLE

Conseils à tous

Quelle que soit la marchandise dont vous
avez besoin, nous conseillons à tous d'aller
chez J. A. Cantin, rue St Jean, avant d'aller
ailleurs. Il y a de la vraie réduction dans
tous les départements.

—23 31

**LE DRAME
DE ST-CANUT**

Afin que nos lecteurs puissent
mieux suivre le procès de Cordelia
Viau, nous donnons verbatim les té-
moignages dont la Presse Associée
nous donnait hier le résumé.

EDMOND VIAU,

père de la prisonnière.

"J'ai eu occasion de voir Parslow
chez Poirier trois ou quatre fois; c'est
pendant le temps qu'il y était engagé.
L'été dernier, j'ai entendu dire que les
visites de Sam Parslow chez ma sœur
étaient trop fréquentes et j'en ai parlé
à M. le curé. Je lui ai demandé de
faire cesser ces visites. J'ai vu par-
sieur vers six heures, et je l'ai vu
revenir le lendemain; je lui ai dit en
passant qu'elle ferait bien de faire fer-
rer son cheval. Elle me répondit
qu'elle le ferait forger en arrivant à
St-Canut, elle a ajouté qu'elle était
pressée, parce qu'il y avait un mariage
ce matin-là à Saint-Jérôme. J'ai ap-
pris la nouvelle de la mort de Poirier
chez M. Dagenais le lundi soir. Je me
rappelle avoir dit alors qu'on enten-
drait parler de cette affaire-là plus
tard. Je suis allé chez M. Bouvrette
le lendemain de l'accident. Je ne me
rappelle pas avoir vu d'autres per-
sonnes que ma sœur excepté Mme
Bouvrette.

Je n'ai pas parlé à ma sœur pen-
dant cette visite. Mon père n'a pas
parlé de l'accident à ma sœur en ma
présence. J'ai vu ma sœur chez Bou-
vrette tous les jours pendant qu'elle
est restée là. Je ne lui ai jamais de-
mandé quoi que ce soit relativement
à l'accident et elle n'a rien dit.

Je suis venu la voir en prison plu-
sieurs fois et elle ne m'a pas parlé de
la mort de son mari; elle m'a dit seu-
lement: "C'est effrayant que mon
mari m'ait laissée dans une position
semblable."

Quand j'ai appris la nouvelle de
l'accident chez M. Dagenais, je n'ai
pas dit que je soupçonnais quel-
qu'un.

Transquestionné par M. A. E. Poi-
rier, le témoin répond: "C'est ma
sœur qui faisait les écritures dans le
ménage. Quand ma sœur a voulu
se marier avec Poirier, je m'y suis op-
posé parce que c'était un ivrogne, un
"traîneux". Et depuis ce temps-là, il
n'en a toujours voulu.

En réponse à M. Mathieu, le té-
moin dit qu'il n'a vu le défunt en boi-
son que trois ou quatre fois. Cepen-
dant, avant de se marier, le défunt
avait une réputation d'ivrogne. Ma
sœur prend de la boisson, mais je ne
me rappelle pas d'avoir dit qu'elle
prenait plus de boisson que son mari.

LE DETECTIVE CREVIER

est rappelé dans la boîte aux témoins.
Il déclare ce qui suit: "C'est moi qui
ai trouvé les souliers de femme
qui ont été produits en cour. Je les
ai trouvés sur un sidewalk dans la
cuisine. J'ai déposé le morceau de
plancher sur lequel est l'empreinte
d'un soulier de femme."

C'est moi qui ai trouvé dans un
chiffonnier, dans la chambre où a été
commis le crime, un gilet de femme
blanc sur lequel il y avait quelques
taches de sang. Le gilet paraissait
avoir été mis une fois ou deux. L'em-
preinte du pied de femme était près
de ce chiffonnier et j'ai pensé que
c'est en mettant ce gilet dans le chi-
ffonnier que l'empreinte a été faite par
l'accusée. Ce qui m'a porté à croire
cela, c'est que l'empreinte était plus
prononcée au bout de la semelle qu'au
talon et me paraissait avoir été pro-
duite par une personne en me bais-
sant. Le témoin reconnaît le pisto-
let et les cartouches trouvés chez
Mme Daquette, ainsi qu'une pierre à
aiguiser qui a été trouvée dans la
maison.

En transquestion, le témoin dit
que le soulier qu'il a trouvé corres-
pond à l'empreinte prise du chiffon-
nier. Je suis porté à croire que cette
empreinte a été faite le jour du cri-
me, pendant que le sang était frais,
parce que le lendemain, le sang était
séché; une chaussure n'aurait pu pro-
duire une empreinte semblable.

LE GRAND CONNÉTABLE

BRAZEAU

est ensuite appelé, dans la boîte aux
témoins et fait la déclaration suivan-
te: "C'est moi qui ai amené Sam

ce jour-là, ses anxiétés.

A cette époque encore, elle
aimait le mari à qui elle devait
d'être montée sur le premier
trône du monde et qui la com-
blait d'attentions et de soins.
Elle ne pouvait donc rester insen-
sible à ses ravens. Durant
ses absences, elle menait la vie
la plus retirée, suivant avec
douleur, en leurs tragiques pé-
ripéties, les événements qui
avaient en pour résultat d'atti-
rer son père dans la coalition et
de mettre aux prises sa patrie
d'adoption et sa patrie de nais-
sance.

C'étaient là d'amers soucis
pour une femme de vingt-deux
ans qui n'eût demandé qu'à être
heureuse loin des grandeurs
dont le fardeau l'écrasait. Ils
avaient altéré son visage im-
puissant à les dissimuler, encore
qu'à cette heure, le retour de
l'Empereur vint y faire diversion,
ou ramenant en son âme
un peu de sérénité.

Elle portait, non sans grâce
hautaine, une robe en satin blanc
détachée ou de fines dentelles
d'argent couraient en bordure
du corsage et des volants de la
jupe. Un triple collier de perles
fines avec le fermoir caché sous
une grosse émeraude enserait
son cou, avivait la blancheur
de sa peau. Elle n'avait d'autre
parure que ce collier. Il n'ajou-

tait rien au charme éclatant de
sa jeunesse, accusé encore par
la pureté de forme de ses épa-
ules et de ses bras.

A sa suite, venaient ses da-
mes d'honneur au nombre de
trois et parmi elles la baronne
de Mareuil. Grâce à la faveur
persévérante de Napoléon, Sta-
phane était restée dans la mai-
son de l'impératrice Marie-
Louise, bien qu'elle eût fait par-
tie de celle de l'impératrice
Joséphine. Les dix années écou-
lées depuis son arrivée aux Tai-
lleries en 1803 avaient mûri sa
beauté sans l'amoindrir.

Parvenue au milieu du salon,
l'impératrice s'arrêta. Camba-
cères, à qui ses hautes fonctions
donnaient libre accès auprès
d'elle, s'approcha, courbé en
deux et lui parla. Talleyrand
bien tôt les rejoignit. Tous trois,
debout, s'entretenaient, mais si
bas, que nul ne les entendit. Un
cerce s'était formé autour d'eux,
à distance respectueuse.

Le duc de Rovigo se trouva
ainsi, comme par hasard, rappro-
ché de Mme de Mareuil.
—Puisque j'ai l'honneur de
vous rencontrer, madame la ba-
ronne, lui dit-il, je veux en pro-
fiter pour solliciter de vous un
renseignement.

—Quel renseignement? de-
manda Stéphanie.

—Pouvez-vous me dire si le

Parslow à la prison, et McCaskill,
sur mes ordres, a arrêté et amené
Mme Poirier.

Dans sa cellule, quelques minutes
après son arrivée, la prisonnière m'a
dit qu'elle désirait voir celui qui l'a-
vait amenée, c'est-à-dire le détective
McCaskill, et j'ai fait dire à ce der-
nier par le geôlier, que la prisonnière
le faisait demander. J'ai assisté à
l'entrevue de l'accusée avec le détec-
tive McCaskill.

L'accusée a alors dit que c'était
Sam qui avait tué son mari et qu'il
devait la tuer depuis. Thiver dernier.
Elle a ajouté que Sam avait acheté
un revolver mais qu'elle lui avait dit
qu'il faisait trop de bruit.

Il a alors saisi un couteau pour
accomplir son dessein. Sam lui a dit
quand elle est partie: "Embrasse ton
mari, c'est la dernière fois que tu le
vois vivant."

Elle a dit aussi que quand elle est
revenue le lundi matin et qu'elle a vu
les toiles baissées, elle a pensé im-
médiatement que son mari était mort
dans la chambre. Nous nous sommes
tendus parfaitement. M. Mignault et
moi. Je suis sûr que le détective
McCaskill m'a fait aucune promesse,
aucune menace pour l'induire à par-
ler.

Transquestionné par M. A. E. Poi-
rier, le témoin répond: "La prison-
nière a été conduite à sa cellule d'où
son arrivée. Elle ne m'a pas paru
malade et elle n'a pas vomit devant
moi. McCaskill n'a pas dit devant
moi à la prisonnière qu'elle faisait
mieux de parler, parce que Parslow
allait la dénoncer. Elle m'a deman-
dié si Parslow avait dit quelque chose
de lui à répondre: "Non, mais je
pense qu'il va faire des aveux et il va
te perdre. C'est alors qu'elle m'a dit
d'appeler celui qui l'avait amenée, le
détective McCaskill. McCaskill n'a
pas mis la prisonnière en garde dans
la chambre où elle a fait des aveux.
Comme il faisait nuit et que nous
étions placés derrière un écran, le
coroner Mignault et moi, je ne puis
dire si McCaskill et elle se sont assis."

Elle a dit dans le cours de cette
conversation que Sam Parslow avait
dit qu'il saisi un couteau et
qu'il couperait le cou à son mari.
Elle n'a pas dit devant moi qu'elle
avait participé au crime en quelque
manière que ce soit. Dans tout ce que
j'ai dit à la prisonnière, je n'ai jamais
eu l'intention de l'influencer et je suis
"traîneux". Et depuis ce temps-là, il
n'en a toujours voulu.

En réponse à M. Mathieu, le té-
moin dit qu'il n'a vu le défunt en boi-
son que trois ou quatre fois. Cepen-
dant, avant de se marier, le défunt
avait une réputation d'ivrogne. Ma
sœur prend de la boisson, mais je ne
me rappelle pas d'avoir dit qu'elle
prenait plus de boisson que son mari.

LE DOCTEUR MIGNAULT

coroner, qui a fait la première en-
quête, en cette cause, et a assisté, avec
le grand connétable Brazeau, à l'en-
trevue qui a eu lieu entre l'accusée et le
détective McCaskill.

Le témoin a corroboré le témoi-
gnage de M. Brazeau et M. McCas-
kill. Il a ajouté que la prisonnière a
dit dans la chambre, où elle a fait des
aveux, que Sam avait dit qu'il tue-
rait son mari sans qu'elle le sache,
Sam a aussi dit qu'il donnerait sa tête
pour débarrasser Mme Poirier de son
mari.

En transquestion, le témoin dit
qu'il ne se rappelle pas exactement
combien de temps a duré la conversa-
tion, qu'il a eu entre lui et l'accusée
à Saint-Canut. C'est à la demande
de l'accusée que le témoin s'est rendu
chez M. Bouvrette pour lui parler.

Je ne sais pas, continue M. le Dr.
Mignault, quelles chaussures elle por-
tait. Elle m'a demandé quand elle
est sortie avec moi, quand elle pour-
rait faire entrer son mari. Je lui
ai dit que je permettais la sépulture
le lendemain.

Elles s'est plaint du gardien Cyr et m'a
demandé de le changer. Je lui ai ré-
pondu que je n'avais pas de raisons
pour le faire. J'ai alors dit à Mme
Poirier: "Vous savez que votre mari
a été assassiné?" Elle m'a répondu
que son mari avait dit se suicider,
qu'il en avait parlé depuis longtemps.
Je lui ai représenté que la chose était
possible, et que la rumeur publique
l'accusait, elle et Sam Parslow. Elle a
protesté alors de son innocence. Je lui
ai dit: "Si vous savez qui a tué vo-
tre mari, dites-le, vous n'êtes pas
obligée de parler, mais dites la vé-
rité."

Elle m'a répondu qu'elle ne con-
naissait rien.

Pendant cette conversation, l'accusée
poussait de grands soupirs et me pa-
raissait sur le point de faire des
aveux.

—23 31

**UNE CAUSE
IMPORTANTE**

Un colporteur envoyé en prison
pour avoir voulu faire passer
d's pilules imitatives
comme étant les véritables
pilules Roses du Dr Wil-
liams.—Une décision impor-
tante.

Montréal, 24 janvier 1898.

Une cause des plus intéressantes
pour le public a été plaidée devant
Son Honneur le juge Lafontaine,
aujourd'hui. Voici les faits. Depuis
quelques temps, un nommé H. E.
Migner colportait des pilules qu'il
représentait comme étant les mêmes
que les Pilules Roses du Dr
Williams. La Dr Williams Medi-
cine Co. a mis l'affaire entre les
mains du détective Haynes, du
"Canadian Secret Service", et ce
dernier obtint bientôt, avec preuve
suffisante pour lui permettre d'ar-
rêter Migner sous l'accusation
d'obtenir de l'argent sous de faus-
ses prétextes.

Dans l'intermédiaire, Migner quitta
Montréal et se rendit à St-Jean,
N.B. En arrivant dans cette ville,
il fut immédiatement arrêté et un
officier fut envoyé pour le ramener
à Montréal. Il fut traduit devant le juge
Lafontaine pour répondre à deux
accusations et il plaida coupable
aux deux. On alléguait que son of-
fense était grave et qu'il était pas-
sible d'emprisonnement pour un
long terme. L'avocat de la Dr Wil-
liams Medicine Co déclara que ses
clients ne désiraient pas qu'il fut
punis sévèrement; ils voulaient
tout simplement établir que le fait de
représenter des pilules imitatives
comme étant les véritables Pilules
Roses du Dr Williams était un
crime qui mettait le délinquant
passible d'un long emprisonne-
ment. Sur une accusation, le juge
le condamna à dix piastres d'am-
ende ou dix jours de prison, et sur
l'autre accusation, il fut condam-
né à deux jours de prison sans
amende.

Il est tout probable que cette
décision aura un excellent résul-
tat, car elle semble établir comme
principe que les contrefaiteurs et
ceux qui vendent des imitations
qu'ils représentent comme étant
les véritables Pilules Roses du Dr
Williams sont passibles d'une
amende ou de l'emprisonnement,
en vertu du Code criminel qui est
en vigueur dans toute la Puissance
du Canada, et elle mettra sans
doute fin jusqu'à un certain point
à ce commerce frauduleux, car il
est évident que si la Dr Williams
Medicine Co s'est imposée des dépen-
ses pour faire ramener cet homme
d'une distance aussi éloignée que
Saint-Jean, N.B., elle est décidée
à n'épargner aucune dépense pour
protéger le public et en même
temps se protéger elle-même dans
de tels cas.

—23 31

La tragédie de Rawdon

L'OPINION D'EXPERTS

Tom serait un épileptique

Voici le résumé aussi fidèle que
possible des derniers témoignages en-
tendus dans la célèbre cause du fra-
tricide de Rawdon.

Joliette, 28.

Le témoin John Daly, déclare qu'Alex-
ander Nulty, père de Michael Nulty,
était un grand buveur, dans sa jeunesse.
A 45 ans, à peu près, Alexander Nulty
a pris la tempérance à une retraite pré-
chée à Rawdon, par le père Chiniquy.
Michael Nulty, était au monde quand
Alexander faisait des excès de boissons.
Transquestionné — Le témoin déclare
qu'à la grande retraite, dont il parle, il
avait 7 ans. Il se souvient de cette re-
traite, parce que, alors, tout le monde a
pris la tempérance.

Je n'ai jamais connu personnel-
lement Alexander Nulty, pour un buveur,
ajoute-t-il, parce que j'étais trop jeune;
mais on m'a dit qu'avant de prendre la
tempérance, Alexander Nulty buvait.

M. le Dr J. B. A. Lamarque, de Mont-
réal, est appelé comme témoin.
On demande au témoin, ses observa-
tions personnelles sur l'accusé. Il répond

qu'il n'a rien de remarquable à dire
sur l'accusé.

—23 31

colonel de Trégoire rentre à
Paris avec Sa Majesté?

Une rougure monta aux joues
de Mme de Mareuil. La question
la troublait. Au lieu d'y répon-
dre, elle demanda:

—A propos de quoi Votre
Excellence m'interroge-t-elle à
ce sujet?

—M. de Trégoire n'est-il
pas de vos amis?

—Est-ce une raison pour qu'il
me fasse part de ses faits et
gestes?

L'impatience que révélait ce
langage s'accentua d'un air de
hauteur.

Je sais que M. de Trégoire
vous écrit souvent, très souvent.
—Allez-vous m'apprendre
aussi que vous avez lui sa cor-
respondance? reprit Mme de
Mareuil en se redressant.

—Si je l'avais lui, madame, e
n'aurais pas eu besoin de vous
interroger. Du reste, je n'insiste
pas...

—Le colonel ne m'a pas dit
si il revenait avec l'Empereur,
répliqua sèchement Stéphanie.
Ce n'est, il ne semblait pas
comprendre l'insinuation de son
procédé. Surpris de l'humeur
que manifestait Mme de
Mareuil, il ne songea même pas
à s'excuser.

—Voudriez-vous du moins,
dit-il, et pour le cas où vous
verriez le colonel avant moi,

Demandez le **CASINO**
Nouveau Tabac
A FUMER ET CHIQUER
En vente partout | 5c. LE PAQUET

CONTINUATION
DE NOTRE VENTE A
Reduction
Plusieurs lots de marchandises nouvellement reçues UN
GRAND LOT d'étoffes pour robes de matin (La Tosca
Jacquard) valant 15c la verge, notre prix 5c maintenant.
Aussi une foule d'autres marchandises également vendus
à GRAND PRIX.
Michaud & Gauvin
193 RUE ST JOSEPH
Vis-à-vis l'église St-Roch

comme suit: "J'ai examiné l'accusé
deux fois et, à chaque fois, j'ai constaté
que la tête de l'accusé était mal faite,
c'est-à-dire que j'ai remarqué que, en
arrière de la tête de l'accusé, il y a une
bosse qui n'existe pas sur les autres,
une bosse qui n'est pas naturelle. La
tête de l'accusé ne présente pas la roun-
dour ordinaire. Un des os de la tête,
qu'on appelle os occipital, est soulevé.
J'ai vu que la cuisse droite de l'accusé
porte une cicatrice qui mesure 4 ou 5
pouces de long et qui indique qu'il a
souffert, il y a déjà longtemps, d'une
blessure très considérable. Je dis long-
temps, parce que la cicatrice est très
forte."

J'ai remarqué une difformité de la tête
au niveau de l'os occipital. La tête est
difforme à cet endroit. En outre, j'ai
constaté sur le sommet de la tête de l'ac-
cusé une sensibilité tout à fait remar-
quable, tellement qu'en posant sur le som-
met de la tête de l'accusé, j'ai remarqué
qu'il fermait les yeux malgré lui, et si
l'on pensait davantage, j'ai remarqué per-
sonnellement que l'accusé avait les lar-
mes aux yeux. J'ai aussi constaté dans
le cahot de l'accusé qu'il a uriné dans
son lit. J'ai vu sur ses draps une tache
considérable qui était mouillée."

M. Archer pose ensuite au témoin une
très longue question dans laquelle il
réunit tous les faits remarquables qui
ont été amenés en cour pour l'accusé.
Il parle de ses absences, de ses écarts de
sa hallucinations, etc., et finalement
demande au témoin si, d'après tous ces
faits, il peut diagnostiquer les genres de
maladies dont l'accusé pourrait être affec-
té.

A cette question l'avocat de la ques-
tion s'oppose; on transforme la ques-
tion et finalement M. Archer entre dans
chaque détail des faits rares rencontrés
chez Tom. Le témoin définit l'épilepsie.
Il y a, dit-il, la grosse épilepsie, celle
que tout le monde connaît, l'épilepsie
qui consiste dans des convulsions chez le
sujet qui en est affecté. Cette épilepsie,
en terme médical, se nomme la haute
épilepsie. Il y a aussi la petite épilepsie,
ou le "Petit mal", qui n'a pas ces con-
vulsions extraordinaires, mais qui est
reconnue par une absence du malade,
par des incartades.

On demande au témoin si, en suppo-
sant qu'il serait prouvé qu'il y a chez
l'accusé incontinence nocturne périodique
d'urine, il pourrait dire quelle peut
être la valeur de ce symptôme au point
de vue de l'insanité d'une personne.
Il répond: "Ce symptôme n'est pas de
grande valeur, mais il est le signe d'un
état épileptique. Mais ce n'est pas la
grande épilepsie que je vous ai expli-
quée. Ainsi, un homme tombe d'épilep-
sie la nuit; le matin il se réveille, ne
s'aperçoit pas qu'il a tombé du lit, n'a
rien vu, et les absences, et les fugues.
Le vertige est un étourdissement plus
ou moins considérable, qui dure plus
ou moins longtemps, avec des éblouis-
sements dans les yeux. Le malade,
tombé à coup, ne voit pas clair; ça du-
rera quelques secondes, des fois plus
longues, et les absences, et les fugues.
Le vertige est un étourdissement plus
ou moins considérable, qui dure plus
ou moins longtemps, avec des éblouis-
sements dans les yeux. Le malade,
tombé à coup, ne voit pas clair; ça du-
rera quelques secondes, des fois plus
longues, et les absences, et les fugues.
Le vertige est un étourdissement plus
ou moins considérable, qui dure plus
ou moins longtemps, avec des éblouis-
sements dans les yeux. Le malade,
tombé à coup, ne voit pas clair; ça du-
rera quelques secondes, des fois plus
longues, et les absences, et les fugues.
Le vertige est un étourdissement plus
ou moins considérable, qui dure plus
ou moins longtemps, avec des éblouis-
sements dans les yeux. Le malade,
tombé à coup, ne voit pas clair; ça du-
rera quelques secondes, des fois plus
longues, et les absences, et les fugues.
Le vertige est un étourdissement plus
ou moins considérable, qui dure plus
ou moins longtemps, avec des éblouis-
sements dans les yeux. Le malade,
tombé à coup, ne voit pas clair; ça du-
rera quelques secondes, des fois plus
longues, et les absences, et les fugues.
Le vertige est un étourdissement plus
ou moins considérable, qui dure plus
ou moins longtemps, avec des éblouis-
sements dans les yeux. Le malade,
tombé à coup, ne voit pas clair; ça du-
rera quelques secondes, des fois plus
longues, et les absences, et les fugues.
Le vertige est un étourdissement plus
ou moins considérable, qui dure plus
ou moins longtemps, avec des éblouis-
sements dans les yeux. Le malade,
tombé à coup, ne voit pas clair; ça du-
rera quelques secondes, des fois plus
longues, et les absences, et les fugues.
Le vertige est un étourdissement plus
ou moins considérable, qui dure plus
ou moins longtemps, avec des éblouis-
sements dans les yeux. Le malade,
tombé à coup, ne voit pas clair; ça du-
rera quelques secondes, des fois plus
longues, et les absences, et les fugues.
Le vertige est un étourdissement plus
ou moins considérable, qui dure plus
ou moins longtemps, avec des éblouis-
sements dans les yeux. Le malade,
tombé à coup, ne voit pas clair; ça du-
rera quelques secondes, des fois plus
longues, et les absences, et les fugues.
Le vertige est un étourdissement plus
ou moins considérable, qui dure plus
ou moins longtemps, avec des éblouis-
sements dans les yeux. Le malade,
tombé à coup, ne voit pas clair; ça du-
rera quelques secondes, des fois plus
longues, et les absences, et les fugues.
Le vertige est un étourdissement plus
ou moins considérable, qui dure plus
ou moins longtemps, avec des éblouis-
sements dans les yeux. Le malade,
tombé à coup, ne voit pas clair; ça du-
rera quelques secondes, des fois plus
longues, et les absences, et les fugues.
Le vertige est un étourdissement plus
ou moins considérable, qui dure plus
ou moins longtemps, avec des éblouis-
sements dans les yeux. Le malade,
tombé à coup, ne voit pas clair; ça du-
rera quelques secondes, des fois plus
longues, et les absences, et les fugues.
Le vertige est un étourdissement plus
ou moins considérable, qui dure plus
ou moins longtemps, avec des éblouis-
sements dans les yeux. Le malade,
tombé à coup, ne voit pas clair; ça du-
rera quelques secondes, des fois plus
longues, et les absences, et les fugues.
Le vertige est un étourdissement plus
ou moins considérable, qui dure plus
ou moins longtemps, avec des éblouis-
sements dans les yeux. Le malade,
tombé à coup, ne voit pas clair; ça du-
rera quelques secondes, des fois plus
longues, et les absences, et les fugues.
Le vertige est un étourdissement plus
ou moins considérable, qui dure plus
ou moins longtemps, avec des éblouis-
sements dans les yeux. Le malade,
tombé à coup, ne voit pas clair; ça du-
rera quelques secondes, des fois plus
longues, et les absences, et les fugues.
Le vertige est un étourdissement plus
ou moins considérable, qui dure plus
ou moins longtemps, avec des éblouis-
sements dans les yeux. Le malade,
tombé à coup, ne voit pas clair; ça du-
rera quelques secondes, des fois plus
longues, et les absences, et les fugues.
Le vertige est un étourdissement plus
ou moins considérable, qui dure plus
ou moins longtemps, avec des éblouis-
sements dans les yeux. Le malade,
tombé à coup, ne voit pas clair; ça du-
rera quelques secondes, des fois plus
longues, et les absences, et les fugues.
Le vertige est un étourdissement plus
ou moins considérable, qui dure plus
ou moins longtemps, avec des éblouis-
sements dans les yeux. Le malade,
tombé à coup, ne voit pas clair; ça du-
rera quelques secondes, des fois plus
longues, et les absences, et les fugues.
Le vertige est un étourdissement plus
ou moins considérable, qui dure plus
ou moins longtemps, avec des éblouis-
sements dans les yeux. Le malade,
tombé à coup, ne voit pas clair; ça du-
rera quelques secondes, des fois plus
longues, et les absences, et les fugues.
Le vertige est un étourdissement plus
ou moins considérable, qui dure plus
ou moins longtemps, avec des éblouis-
sements dans les yeux. Le malade,
tombé à coup, ne voit pas clair; ça du-
rera quelques secondes, des fois plus
longues, et les absences, et les fugues.
Le vertige est un étourdissement plus
ou moins considérable, qui dure plus
ou moins longtemps, avec des éblouis-
sements dans les yeux. Le malade,
tombé à coup, ne voit pas clair; ça du-
rera quelques secondes, des fois plus
longues, et les absences, et les fugues.
Le vertige est un étourdissement plus
ou moins considérable, qui dure plus
ou moins longtemps, avec des éblouis-
sements dans les yeux. Le malade,
tombé à coup, ne voit pas clair; ça du-
rera quelques secondes, des fois plus
longues, et les absences, et les fugues.
Le vertige est un étourdissement plus
ou moins considérable, qui dure plus
ou moins longtemps, avec des éblouis-
sements dans les yeux. Le malade,
t

EDITION DU SOIR

6 HEURES

SAMEDI, 29 JANVIER 1898

LE PONT

Sa construction assurée

Les travaux commenceront au printemps

Le secrétaire de la compagnie du pont, M. Urie Barthe, nous fait part d'une nouvelle des plus importantes pour notre district et qui ne manquera pas de réjouir tout particulièrement les citoyens de Québec et Lévis.

On sait que le Parlement fédéral a mis comme condition de l'octroi d'un subside pour la construction d'un pont devant relier les deux rives à ou près de Québec, que \$250,000 du capital de la compagnie soient souscrits et qu'un quart de ce montant soit payé.

Eh bien, les deux conditions sont aujourd'hui remplies et nous avons le plaisir d'ajouter que tout le capital a été souscrit à Québec même.

Nous savons en outre que c'est l'intention de la compagnie de pulpe de Châteauguay de prendre un bon nombre d'actions.

Nous avions donc raison de dire en commençant que la construction du pont est maintenant assurée.

Comme on le sait, les plans, faits par M. Hoare, l'ingénieur bien connu, ont été soumis au département des chemins de fer pour approbation.

Le Parlement fédéral sera appelé à sa prochaine session à voter le subside promis.

Il est en conséquence tout probable que les travaux de construction commenceront de bonne heure ce printemps.

Qu'on dise à ceux qui n'ont pas beaucoup de loisirs qu'il leur suffira d'envoyer 20 cts pour lire le dimanche la collection du "Soleil" de la semaine, renfermée dans 16 pages.

Echos de la Capitale

LA PHYSIONOMIE DE LA CHAMBRE

Les remaniements de sièges

(Du correspondant du Soleil)

Si nous allions voir le sergent d'armes ce matin, et si nous nous enfoncions ce que j'ai déjà télégraphié, c'est que les changements de sièges sont nombreux et ne sont pas encore complétés.

Voici, à ce sujet, quelques détails qui intéresseront plus particulièrement le public du Soleil.

Ainsi, M. le Dr Ross, le nouveau député de Rimouski, prendra le siège de M. Ethier, sur la première rangée de côté, à droite en entrant.

M. Ethier se rapproche d'un siège du fauteuil de l'orateur, remplaçant ainsi M. Babin, qui lui, prend la place de M. Legris.

Ce dernier prend le siège de M. Laverge, nommé député.

C'est le député Champagne qui a pris le siège du regretté M. Pouliot, député de Temiscouata.

Le siège de l'hon. Fr. Langelier a été accordé à M. Brodeur, le jeune et distingué député de Rouville. Il est ainsi arrivé à la première banquette de droite, à côté des ministres. Il a pour voisin de droite, M. Godbout, député de Beauce.

M. Bruneau, député de Richelieu, prend le siège de M. Godbout, sur la dernière rangée de droite.

M. Guizé, député de Bonaventure, prend le siège de M. Mackie qui se rapproche de deux sièges.

M. Louis Laverge, le nouveau député de Drummond et Arthabaska, prend l'avant-dernier siège de la dernière rangée à la droite de l'orateur.

C'est M. Proulx qui prend le siège de l'hon. Dr Fiess.

M. Marcotte, le député de Champlain, prend le siège de M. Casgrain qui s'installe en arrière de Carle Wallace sur la seconde rangée de gauche.

M. Talbot avance aussi lui pour donner son ancien siège à M. Smeinger, le nouvel élu de Cornwall et Stormont.

Nouvelles de Montréal

LA SORTIE DE SIR CHARLES

SIR ADOLPHE Y RÉPONDRAIT

Sitôt que son successeur serait assermenté

(Du correspondant du Soleil)

Montréal, 29.

La sortie de sir Charles Tupper contre sir Adolphe Chapleau fait naturellement l'objet de bien des commentaires dans les cercles politiques de la ville. On s'attend à ce que M. Chapleau consentira à répondre à son tour aux journalistes qui l'interrogeront à ce sujet.

Ce ne sera pas cependant, dit-on, avant que son successeur ait été assermenté.

Intéressé de voir que les amis de M. Chapleau sont furieux contre le chef conservateur.

M. Auguste Dupuis, horticulteur de St-Roch des Aulnaies, vice-président du conseil de l'agriculture de la province de Québec, a été élu président de la Société pomologique de la province, à sa dernière réunion à Lachute, comté d'Argenteuil.

—Je ne vous conseille pas de reproduire des journaux français de Montréal le texte des discours prononcés par l'hon. M. Mar-

chand au banquet de l'autre soir.

La seule version correcte a été publiée par le Herald.

—L'hon. M. Edgar et Mme Edgar sont arrivés de Toronto ici, hier soir. Ils seront les hôtes de sir William et de lady Van Horne jusqu'à l'ouverture des chambres.

—On est à mettre la dernière main aux élections municipales, qui devront se terminer mardi prochain.

Encore une mort subite

"MORT PAR LA VISITE DE DIEU"

Le père d'un député provincial trouvé mort dans sa voiture

(Dépêche spéciale au Soleil)

St-Jean, Qué., 29.

M. Narcisse Doré, cultivateur de la paroisse de St-Michel, district d'Iberville, père de M. Cyrien Doré, député du comté de Napierville au parlement provincial, a été trouvé mort dans sa voiture, près de sa maison, en revenant d'un voyage.

Le coroner a tenu une enquête. L'on a trouvé que la mort avait été causée par une syncope du cœur, et l'on a rendu le verdict : "Mort par la visite de Dieu."

Conflagration à Montréal

L'église Saint-Jean-Baptiste détruite de fond en comble

UNE SCÈNE DE NUIT HORRIBLE

(Service de la Presse Associée)

Montréal, 29.

A une heure ce matin, trois alarmes consécutives appelaient les pompiers à l'église St-Jean Baptiste qui était déjà tout en flammes. Le spectacle était grandiose et triste à la fois par cette nuit étouffante.

Sur la rue, la foule était immense et regardait le feu accomplir son œuvre destructive.

Les pompiers se mirent à l'œuvre ardue, mais déjà les flammes avaient envahi toute la bâtisse.

Les réverbères s'éteignirent et les héros de la nuit se mirent à se battre.

D'abord on crut que le feu se serait confiné à la chapelle du Sacre-Cœur, mais tout à coup il s'éleva et quelques minutes après on s'aperçut que le presbytère était en danger.

Amidon d'une fumée suffoquante, les hommes de bonne volonté se mirent à l'œuvre et les peintures et les vases sacrés de valeur furent sauvés et déposés dans l'Hospice des Sœurs de la Providence.

On ne connaît pas l'origine du feu. Il a pu prendre près de la chapelle du Sacre-Cœur qui occupe l'aile de la bâtisse à l'angle droit du corps principal de l'église.

Les flammes faisaient rage et atteignirent bientôt le toit. Avant l'arrivée de la première pompe, le toit n'était plus qu'une masse de flammes et d'immondes langues de feu lècheaient tout ce qu'elles rencontraient.

Les fûts étaient si encombrés de neige qu'il y eut bientôt confusion d'hommes, pompes, tuyaux, brouillards, et pour couronner le tout, l'eau était insuffisante pour rencontrer les demandes.

En dépit de cela les pompiers travaillèrent ferme. Une petite tour d'eau mise en fonction et d'autres attaquaient le feu du côté de la rue Drolet.

En dedans de la bâtisse cependant, le feu se déchaînait avec tant de rage qu'aucune force humaine ne pouvait l'enrayer; et il devint évident que la bâtisse était finie.

Le feu, la fumée, le braie des vitres, les cris, tout cela produisit un spectacle effrayant à voir.

Sur la rue Drolet, la scène était terrible. D'abord on pensa que les flammes ne s'élevaient pas de la chapelle. Toutes les familles étaient debout et prêtes à l'improvise. Tout à coup le feu fit irruption de ce côté et la foule se sauva. Quelques minutes après, ce côté de l'église et l'arrière de la chapelle étaient une véritable fournaise.

La chaleur était intense et les maisons étaient en danger.

Avant que l'arrière de la chapelle fut entièrement en flammes, un effort fut fait pour sauver les documents et les décorations d'autels. Mais cela fut impossible et tout fut détruit.

Du côté Est de la rue, quatre jets d'eau étaient lancés sur l'église. Un vent de nord-est souffla et ce qui restait de la chapelle fut emporté par les pompes.

Un homme excité passa à travers la foule et dit : "Laissez-moi passer, j'ai un enfant." Un constable l'arrêta au passage et l'apprit qu'il demeurait près de l'église, dans un endroit cependant hors de danger.

Il était évanoui et, voyant le danger, il s'était sauvé avec son enfant. On ouvrit la couverture, et au lieu d'un enfant, on constata qu'il s'y trouvait une tante d'oreiller. Dans sa hâte, le malheureux père avait pris l'enfant pour son enfant. Il est retourné aussitôt chercher son enfant.

Une heure après le commencement de l'incendie, l'église s'éleva avec un bruit sourd. Tout n'était plus que débris.

UNE NUÉE DE TÊMOINS

Proclamation d'une manière catégorique les propriétés Annihilantes: curatives du grand remède de l'Amérique du Sud pour le rhumatisme

Voici des témoignages suffisants pour convaincre les plus sceptiques que le grand remède de l'Amérique du Sud est tout ce que l'on prétend. Mme Parkins, de Binbrook, a été complètement guérie de la sciaticité avec quatre bouteilles. W. McFarlane, de Hamilton, fut retenu au lit pendant plusieurs semaines par un rhumatisme aigu. Trois bouteilles l'ont guéri. M. Sinclair, de Hamilton, âgé de plus de 70 ans, ne pouvait porter la main à la tête par suite de rhumatisme. Trois bouteilles l'ont guéri. M. Adams, de Hamilton, qui ne pouvait marcher par suite de rhumatisme a été guéri en quatre jours, et combien d'autres.

G. P. R.

Le National Indépendant

Excursion à Montréal

Dernier train et soir

Les excursionnistes sont spécialement invités à se rendre en automobile aux salons du National Indépendant, 851 rue St-Vallier, à 8 heures ce soir; il y aura alors grande parade et le départ pour Montréal se fera par le Pacifique Canadien à 11 h. p. m.

LE DRAME DE ST-CANUT

Le témoignage de McSkellin contredit

Par la sœur de la prisonnière

(Service de la Presse Associée)

Sto Scholastique, 29 janv.

A l'audience de ce matin, Mme Hébert a produit une lettre que la prisonnière lui a écrite une semaine avant le meurtre.

Stanislas Gravelle, forgeron de St-Jérôme, dit qu'il a vu la prisonnière et Sam Pallow, son cousin, qui lui ont demandé de l'aider. Il n'a rien remarqué de fâcheux dans leur conduite.

Mme Mathew Powers, sœur de Gravelle, a donné une forte preuve en faveur de la défense. Elle a contredit le témoignage du détective McSkellin sur tous les points et spécialement ce que le détective a dit à sa sœur le jour de son arrestation : "Vous pouvez me dire n'importe quoi, parce que je suis comme un prêtre pour garder un secret." Elle a dit que McSkellin lui avait fait quelques promesses à cette occasion.

M. Mathieu l'a soumise à une sévère question, mais elle est demeurée ferme et a nié tout le reste.

A midi la cour s'est ajournée jusqu'à 2 heures.

AU PALAIS

Une cause fort intéressante a été plaidée hier en Cour de Révision. Il s'agissait des objections préliminaires dans la contestation de l'élection des lois de la Madeleine.

En vertu de la loi des élections contestées, toute pétition d'élection doit être prise devant la Cour Supérieure du district dans lequel le comté est situé. Dans cette cause la pétition a été prise devant la Cour de Circuit des Îles parce que, en vertu d'un statut spécial, la Cour de Circuit de l'Île de la Madeleine a la même juridiction que la Cour Supérieure.

L'hon. Ch. Langelier, l'avocat du Dr Delaney, soutient que la loi des élections a créé un tribunal spécial pour décider les procès d'élection et que ce tribunal est la Cour de Circuit des Îles.

La Cour du gouvernement sur cette question a été la Cour de Circuit; que la juridiction générale de la Cour Supérieure s'étend à tous les droits civils, mais que dans ce cas il s'agit de droits politiques seulement.

De son côté, M. N. N. Olivier, qui représente les pétitionnaires, repousse cette prétention en disant que du moment que la loi a étendu la juridiction de la Cour de Circuit des Îles, elle l'a étendue à toutes les fins que possède la Cour Supérieure y compris les procès d'élections.

On nous dit que les deux avocats ont vivement intéressés les juges et leurs conférences par les plaidoiries.

Le député McMullen disait l'autre jour que la session durerait cinq mois.

Les souscripteurs spéciaux au "Soleil" se trouveraient ainsi à avoir un journal quotidien pendant près d'une moitié d'année pour la bagatelle de 50 cts et l'édition hebdomadaire pour 20 cts.

Le testament de feu M. Withall

UNE SUCCESSION DE PLUS D'UN MILLION

M. Withall, qui vient de mourir, laisse, nous dit-on, en héritage, la jolie somme de plus d'un million de dollars.

La taxe du gouvernement sur cette succession s'élèvera à environ \$40,000.

Voici les noms de quelques-uns de ses héritiers :

A la veuve de M. Withall, la maison, meubles et tout le reste, évalués à \$25,000; \$100,000 à chacun de ses neveux et nièces; \$50,000 à l'église méthodiste; \$1,000 à la V.M.C.A.; \$500 au J. J. Hale Hospital; \$500 à la W. C. A.; \$500 pour le cimetière Mount Hermon.

Mmes J. R. H. White et F. Billingsley sont aussi héritières.

Les exécuteurs testamentaires sont MM. T. Middleton, F. Billingsley et Wm Mann.

Le service postal

Aujourd'hui encore nous sommes contrainsts d'expédier à midi et le courrier qui devra recevoir le Québec Central, quitte Lévis à 2 heures de l'après-midi.

Pourquoi ? Nous ne pouvons nous l'expliquer. Il est traversé plus de 100 voitures dans le cours de l'après-midi sur le pont.

Y aurait-il plus de danger à traverser les mailles à 1 h. 30 qu'à midi et demi ? Que les autorités postales nous pardonnent cette protestation. Si elles avaient eu qu'elles donnent de trouble aux divers bureaux qui, surtout le soir, ont le dimanche, font tant d'efforts pour donner le plus de nouvelles possibles à leurs abonnés de première édition !

La compagnie du Grand Tronc qui, elle, peut pour son transport des mailles de Québec à Lévis, ne partira de la ville qu'à 7 heures pour son train de 7 h. 45. Elle ne craint pas de se risquer sur le pont même dans l'obscurité.

Un message téléphonique nous apprend que le courrier pour le Québec Central traversera à 12 h. 50, trop tard cependant pour que nous puissions retarder notre dernière édition en faisant distribuer ce qui précède.

Améliorations considérables au Château

Les propriétaires du Château Frontenac vont profiter de la saison morte pour faire subir bien des améliorations à leur établissement.

Ainsi le comptoir de l'Administration dans la rotonde sera agrandi, le débit de cigares disparaîtra pour cela, étant transporté du côté de la salle de lecture.

La salle à bar, qui est oblongue, sera agrandie. Il y aura aussi quelques altérations au café. Les boîtes dans les passages et les chambres vont être rafraîchies.

Somme toute, quand on inaugurera l'aile maintenant en construction, les étrangers se croiront dans un hôtel tout neuf.

Nous apprenons avec plaisir que M. Alfred Laroche, si avantageusement connu comme tailleur du dernier goût, ayant été longtemps attaché aux principaux établissements du genre de notre ville, vient de faire l'acquisition du stock et du matériel de confection de feu M. L. G. Dumas, No 187 rue et faubourg St-Jean, et qu'il continuera à servir les clients de l'ancienne maison avec toute l'habileté, l'affabilité et la satisfaction absolue qui avaient fait de ce poste le rendez-vous de toute la gentillesse de Québec. M. Arthur Dumas reste attaché à l'établissement.

29 28 29

NOTES D'ARGENT

Du greffier de l'Assemblée législative

M. L. G. Desjardins, greffier de l'Assemblée législative, a été ce matin, l'objet d'une jolie démonstration de la part d'un certain nombre des employés de la Chambre, à l'occasion de ses notes d'argent.

Il y a eu cadeau, adresse et réponse appropriées à la circonstance.

Voici l'adresse : Québec, 29 janvier 1898. A M. L. G. DESJARDINS, Greffier de l'Assemblée législative, A l'occasion de ses notes d'argent.

Monsieur le greffier, Permettez aux sous-joints employés de l'Assemblée législative, de venir vous présenter leurs hommages et vous offrir leurs félicitations à l'occasion de l'heureux événement de vos notes d'argent.

Vingt-cinq années de vie passée dans l'accomplissement du devoir comme époux et comme père de famille sont certainement une époque digne d'être signalée dans l'existence d'un homme de cœur et de dévouement.

Vous avez eu des combats à livrer, des luttes à subir, durant cet espace de temps, dans les diverses carrières aussi difficiles qu'honorables que vous avez parcourues, avec succès. Mais, en même temps, vous avez goûté les joies de la famille, uni à une épouse dévouée, à une femme chrétienne, pleine d'énergie et d'abnégation, toujours prête à vous assister dans vos efforts et vos aspirations vers le bien.

Les vertus civiques que vous avez pratiquées durant ce quart de siècle sont comme un enseignement et un exemple à suivre pour nos enfants et pour tous ceux qui vous connaissent.

Que vos jours soient longs, et que, comblés d'années et de bonnes œuvres, vous puissiez célébrer vos notes d'argent, entouré du respect et de l'affection de votre famille bien aimée et de l'estime universelle de vos amis.

Veuliez présenter à madame Desjardins l'expression de nos profonds hommages et l'assurance que nous vous sommes très attachés, mais que nous vous prions d'agréer, toutefois, en souvenir de ce jour de vos notes d'argent.

A C. Guilbault, Crawford Lindsay, Ch. G. Dolgare, T. Benoit, G. S. Fortier, Jos. Eveleigh, Trefry, Patrick Kirwin, A. K. Austin, P. Durocher, E. R. Durocher, Léon Leduc, P. A. Mercier, J. P. H. Simon, J. A. Jordan.

On nous dit qu'il doit y avoir ici, mardi, une réunion de tous les députés libéraux du district tant à la législature qu'aux Communautés.

25c. rien que cela

Pour une bouteille de BAUME RHUMAL, et quelle somme de soulagement nous procure ce remède, la toux, le rhume, l'asthme, ne nous le laissez pas.

Agents à Québec, W. Brunet & Cie. En vente partout. 11-23-29

ROUTE DU PACIFIQUE

Le Pacifique Canadien, toujours sur le qui-vive pour améliorer son service de trains, fera circuler le 29 et 30 janvier, son train express de vitesse durant la semaine à 6 h. 30 p. m., faisant ainsi connexion pour New-York et Québec, par le service de trains le plus court et le plus prompt de l'Amérique du Nord.

Les autres trains sur la section de Québec circuleront comme d'habitude y compris le double service de dimanche.

Des trains additionnels circuleront entre Montréal et Ottawa, quittant cette dernière ville à 8 h. 30, 9 h. 30 a. m., 2 h. 45 h. 10 p. m. Avec ces trains améliorés et rapides, le Pacifique Canadien peut prétendre être toujours le train populaire et avoir le patronage du public.

50 cts par recevoir "Le Soleil", tous les jours, pendant la session.

LES STOCKS

Les dernières dépêches nous apprennent que les stocks de blé sont très solidement et légèrement à la hausse dans le moment. Ils sont cependant très sensibles et l'on s'attend à quelque fluctuation prochaine considérable.

TARA HALL

Représentation du hockey

Les billets pour mercredi prochain au soir, sera la représentation du hockey au Tara Hall.

Les différents clubs de hockey contribueront à certaines attractions dans les entrées. Les billets seront en vente lundi prochain à 9 h. a. m. chez J. E. Walsh.

NOTES PERSONNELLES

L'hon. premier ministre ne reviendra de Montréal à Québec que demain.

Complètement guérie

Roy & Boire Drug Co.—Votre Menthol Cough Syrup m'a guérie d'une mauvaise toux après avoir pris d'autres remèdes sans résultat.

Vo Nellie Bell, Manchester, N. H. Le Menthol Cough Syrup est en vente partout, 25 cts la bouteille.

Election municipale

A une assemblée du conseil du village de Theford Mines, M. J. Louis Roberge a été élu à l'unanimité maire pour le village, et M. Louis Martel élu maire pour la paroisse pour la quatrième fois.

Cette rédaction pour la session ne s'applique qu'aux nouveaux souscripteurs en dehors de la ville.

Casino

L'excellent troupe d'opéra Palmer commencent une saison au Casino lundi prochain. Depuis son départ de Québec cette troupe a été augmentée de plusieurs acteurs de première classe entre autres M. Arthur Bell, comédien, et M. Nette Roberge, la belle comédienne.

Le Casino a retenu les services d'un orchestre de première classe qui arrive à Québec aujourd'hui. Lundi on ouvrira la saison avec "Fra Diavolo".

Le Liniment Minard guérit la névralgie.

Au Conseil de ville

On a décidé, hier soir, d'accorder l'exemption demandée par le Y. M. C. A. à condition que les bains soient ouverts deux jours par semaine au public.

On a aussi résolu de présenter une adresse officielle à Son Honneur le lieutenant-gouverneur Jetté.

L'échevin Côté (St-Sauveur) a fait l'historique du conseil actuel et des améliorations faites à la cité.

L'échevin Drolet dit que la tâche la plus importante qui incombe au conseil, était la conversion de la dette, qui a été effectuée sous des circonstances tellement honnêtes qu'il a été possible au conseil de faire de nombreux emprunts sans nuire au bénéfice de la ville, sans avoir été obligés de recourir à l'imposition d'une taxe additionnelle, et que la chose doit être appréciée des contribuables.

Le conseil a ajourné à 15 jours.

Des brigands dans nos campagnes

Scènes terribles dans une paroisse paisible

HORRIBLE SACRILÈGE

AUTRES EXPLOITS

St-Ours, 28.

Une grande inquiétude règne dans la paisible localité de St-Ours, où des voleurs, qui ont été organisés en bande, exercent mystérieusement leurs déprédations. Il n'y a pas de police dans le village, vu le peu d'importance de la place, et d'ailleurs, avant la semaine dernière, jamais on n'avait entendu dire qu'un vol avait été commis dans les limites de la localité. Or depuis une semaine, on en a vu assez pour que la terreur règne maintenant dans tout le village.

Le jeudi de la semaine dernière, on a trouvé la maison de Mlle Durion dévalisée, mais le pillage devait remonter à quelques jours, car la neige qui était tombée depuis avait fait disparaître toutes traces de passage aux voleurs.

Mlle Durion, depuis 15 ans, possède cette maison dont elle a hérité de sa mère et qui est située dans une dévotion de terrain, enveloppée de feuillage, et éloignée de deux à trois arpents des maisons voisines.

Mlle Durion ne s'habitait jamais que l'été, avec une vieille servante, attachée à la famille depuis un grand nombre d'années. Elle passe l'hiver à Montréal.

La maison était très bien meublée et contenait en outre une quantité d'argenterie et de lingerie, un grand nombre de toilettes, des souvenirs de familles et les effets de la servante.

Tout a été enlevé, depuis l'argenterie jusqu'au petit et au grand lit; les objets même qui appartenait à la servante, et dont la valeur n'était pas grande, sont disparus. C'est un véritable démantèlement.

Non contents d'enlever le contenu des malles, les voleurs ont descendu en lambeaux les garnitures de salon et de peluche de plusieurs coffrets qu'ils ont laissés sur le plancher.

Cette fois on a cru que les voleurs n'étaient pas des gens de la localité, mais qu'ils devaient venir de quelque part à une certaine distance. On a eu beau chercher, d'ailleurs, on n'a trouvé aucun indice de nature à diriger les soupçons.

Dimanche dernier, les voleurs n'ont pas reculé devant le sacrilège pour commettre un nouvel exploit. Lundi matin, on s'est aperçu que l'En